

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00293  
Numéro SIREN : 437 948 391  
Nom ou dénomination : BAFFY INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2021 sous le numéro de dépôt 279

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains				190 000.00	190 000.00-	100.00-
	Constructions				567 313.00	567 313.00-	100.00-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 202 371.80		1 202 371.80	1 202 371.80			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>1 202 371.80</b>		<b>1 202 371.80</b>	<b>1 959 684.80</b>	<b>757 313.00-</b>	<b>38.64-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	500 000.00		500 000.00	506 776.45	6 776.45-	1.34-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	36 724.11		36 724.11	22 670.83	14 053.28	61.99	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>536 724.11</b>		<b>536 724.11</b>	<b>529 447.28</b>	<b>7 276.83</b>	<b>1.37</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 739 095.91</b>		<b>1 739 095.91</b>	<b>2 489 132.08</b>	<b>750 036.17-</b>	<b>30.13-</b>	

Deposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le 14 JAN. 2021  
sous le N° B 479

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2020 12	31/03/2019 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 700.00	7 700.00		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	770.00	770.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 572 952.52	1 697 420.30	124 467.78-	7.33-
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	157 673.39	775 532.22	617 858.83-	79.67-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	1 739 095.91	2 481 422.52	742 326.61-	29.92-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		5 909.56	5 909.56-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales		1 800.00	1 800.00-	100.00-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>		7 709.56	7 709.56-	100.00-
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		1 739 095.91	2 489 132.08	750 036.17-	30.13-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 709.56

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	
	France	Exportation	Total	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
<b>Chiffre d'affaires NET</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			57.65	57.65	
Autres produits					
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			57.65	57.65	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			30 178.29	103 911.08	73 732.79-
Impôts, taxes et versements assimilés			909.75-	5 989.00	6 898.75-
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 097.78	30 187.53	29 089.75-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					96.36-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			0.10		0.10
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			30 366.42	140 087.61	109 721.19-
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			30 308.77-	140 087.61-	109 778.84
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2020	12	31/03/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)				788 059. 70	788 059. 70-	100. 00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>				788 059. 70	788 059. 70-	100. 00-
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	802. 62		356. 39		446. 23	125. 21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	802. 62		356. 39		446. 23	125. 21
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	802. 62-		787 703. 31		788 505. 93-	100. 10-
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	31 111. 39-		647 615. 70		678 727. 09-	104. 80-
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	945 000. 00		1 323 000. 00		378 000. 00-	28. 57-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	945 000. 00		1 323 000. 00		378 000. 00-	28. 57-
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	756 215. 22		1 195 083. 48		438 868. 26-	36. 72-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	756 215. 22		1 195 083. 48		438 868. 26-	36. 72-
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	188 784. 78		127 916. 52		60 868. 26	47. 58
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	945 057. 65		2 111 059. 70		1 166 002. 05-	55. 23-
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	787 384. 26		1 335 527. 48		548 143. 22-	41. 04-
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	157 673. 39		775 532. 22		617 858. 83-	79. 67-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

788 060. 00

EXCO SOCODEC

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 739 095.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 157 673.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la vente du bien immobilier situé à Port Grimaud pour un prix de 945 000 €.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La société détient 100% de SARL BAFFY dont le secteur d'activité est le bâtiment. Le secteur a été marqué par la période de confinement. Il est difficile d'évaluer l'impact qu'aura à terme la crise sanitaire sur les comptes de l'entreprise.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	500 000	500 000	
TOTAL	500 000	500 000	

#### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	770			770

#### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 492 269
caution SARL BAFFY prêt CIC 23/06/2017	370 552	
caution SARL BAFFY prêt BPBFC 23/06/2017	373 029	
caution SARL BAFFY prêt BTPBQ 23/06/2017	374 490	
caution SARL BAFFY prêt CE 23/06/2017	374 198	
Total (1)		1 492 269
(1) dont concernant les participations		1 492 269

#### Engagements reçus

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS BAFFY INVEST  
21000 DIJON

Page : 9

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
<b>A. Renseignements détaillés</b>											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL BAFFY	1 000 000	1 015 645	100.00	1 202 372	1 202 372	500 000	1 492 269	273 748	382.527		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
<b>B. Renseignements globaux</b>											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisations corporelles	945 000	775 200
Total	945 000	
Charges exceptionnelles		
- VNC des immob. corporelles cédées	756 215	675 200
Total	756 215	

**BAFFY INVEST**  
**Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros**  
**Siège social : 13 Rue Docteur Quignard - 21000 DIJON**  
**437 948 391 RCS DIJON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 OCTOBRE 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 157 673,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 157 673,39 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves » soit : 157 673,39 euros  
qui sera ainsi porté à 1 730 625,91 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31 mars 2017 : néant

Exercice clos le 31 mars 2018 : néant

Distribution exceptionnelle de dividendes du 2 octobre 2018 :  
1 200 000 euros soit 1 558,4415 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 200 000 euros

Distribution exceptionnelle de dividendes du 5 février 2019 :  
150 000 euros soit 194,8051 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

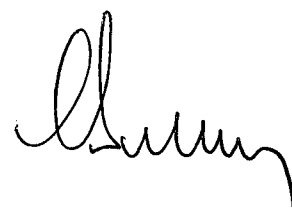
Distribution exceptionnelle de dividendes du 4 juin 2019 :  
900 000 euros soit 1 168,8311 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 900 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2019 : néant

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 octobre 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

Pour certification conforme  
Le Président  
Monsieur Christian BAFFY

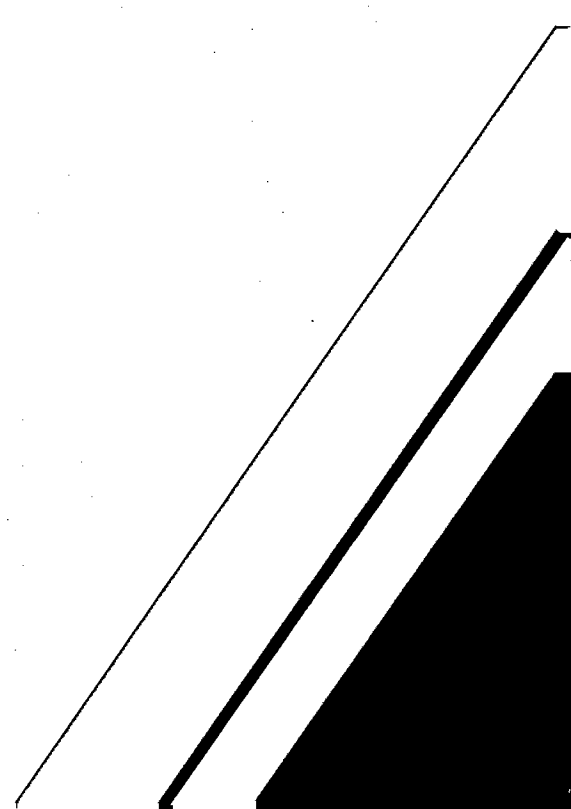


# BAFFY INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 700 euros  
Siège social : 13 rue du Docteur Quignard – Z.I. Nord – 21000 DIJON  
RCS DIJON 453 235 541 - SIRET 453 235 541 00035 - APE 4120 B

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 mars 2020**



À l'Assemblée Générale de la société BAFFY INVEST,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAFFY INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 13 octobre 2020

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Eric GABORIAUD**

Commissaire aux Comptes Associé

Signé électroniquement le 13/10/2020 par  
Eric Gaboriaud



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains				190 000	190 000-	100.00-
	Constructions				567 313	567 313-	100.00-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 202 372		1 202 372	1 202 372			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	1 202 372		1 202 372	1 959 685	757 313-	38.64-	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	500 000		500 000	506 776	6 776-	1.34-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	36 724		36 724	22 671	14 053	61.99	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	536 724		536 724	529 447	7 277	1.37	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 739 096		1 739 096	2 489 132	750 036-	30.13-	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2020 12	31/03/2019 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 700	7 700		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	770	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 572 953	1 697 420	124 468-	7.33-
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	157 673	775 532	617 859-	79.67-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	1 739 096	2 481 423	742 327-	29.92-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		5 910	5 910-	100.00-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales		1 800	1 800-	100.00-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>		7 710	7 710-	100.00-
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 739 096	2 489 132	750 036-	30.13-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 710

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
<b>Chiffre d'affaires NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			58			58	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			58			58	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 178	103 911	73 733-	70.96-	
Impôts, taxes et versements assimilés			910-	5 989	6 899-	115.19-	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 098	30 188	29 090-	96.36-	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0		0		
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			30 366	140 088	109 721-	78.32-	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			30 309-	140 088-	109 779	78.36	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2020 12	31/03/2019 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)		788 060	788 060-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>		788 060	788 060-	100.00-
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	803	356	446	125.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	803	356	446	125.21
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	803-	787 703	788 506-	100.10-
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	31 111-	647 616	678 727-	104.80-
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	945 000	1 323 000	378 000-	28.57-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	945 000	1 323 000	378 000-	28.57-
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	756 215	1 195 083	438 868-	36.72-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	756 215	1 195 083	438 868-	36.72-
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	188 785	127 917	60 868	47.58
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	945 058	2 111 060	1 166 002-	55.23-
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	787 384	1 335 527	548 143-	41.04-
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	157 673	775 532	617 859-	79.67-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

788 060

Page 7

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 739 095.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 157 673.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la vente du bien immobilier situé à Port Grimaud pour un prix de 945 000 €.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La société détient 100% de SARL BAFFY dont le secteur d'activité est le bâtiment. Le secteur a été marqué par la période de confinement. Il est difficile d'évaluer l'impact qu'aura à terme la crise sanitaire sur les comptes de l'entreprise.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	500 000	500 000	
TOTAL	500 000	500 000	

#### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	770			770

#### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 492 269
caution SARL BAFFY prêt CIC 23/06/2017	370 552	
caution SARL BAFFY prêt BPBFC 23/06/2017	373 029	
caution SARL BAFFY prêt BTPBQ 23/06/2017	374 490	
caution SARL BAFFY prêt CE 23/06/2017	374 198	
Total (1)		1 492 269
(1) dont concernant les participations		1 492 269

#### Engagements reçus

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS BAFFY INVEST  
21000 DIJON

Société <b>A. Renseignements détaillés</b>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SARL BAFFY - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 000 000	1 015 645	100.00	1 202 372	1 202 372	500 000	1 492 269	3 862 920	488 200		
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisations corporelles	945 000	775200
Total	945 000	
Charges exceptionnelles		
- VNC des immob. corporelles cédées	756 215	675200
Total	756 215	